

DEC122264DR18

Délégation de signature consentie à Karsten HAUPT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision n°DEC121815INSB du 28 juin 2012 portant renouvellement d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 de l'UMR6022, intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire - Reconnaissance moléculaire et Catalyse et nommant Monsieur Karsten Haupt directeur par intérim de la structure pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Alain Friboulet,



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 04
F 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Karsten HAUPT, directeur de l'unité par intérim, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Karsten HAUPT, délégation de signature est donnée à Alain Friboulet, Directeur Adjoint et à Christiane Hervagault, Administratrice Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

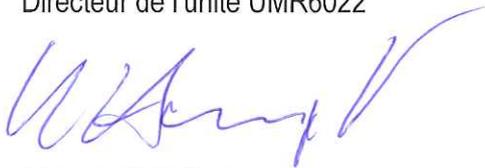
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

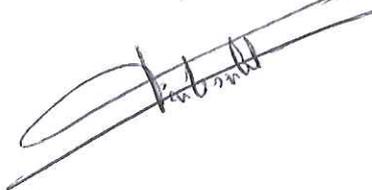
Fait à Lille, le 28 juin 2012

M. Karsten HAUPT

Directeur de l'unité UMR6022



Alain FRIBOULET
Directeur Adjoint UMR6022



Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale



Christiane HERVAGULT
Administratrice Gestionnaire



¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012